

**Extrait du Registre des Délibérations
BUREAU EXECUTIF
Séance du lundi 2 décembre 2024**

Date de la convocation : mardi 26 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 37

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, Mme Marie-Claire NE, M. Francis PEES, M. Pascal MORA, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel BERNOS (pouvoir à M. François BAYROU), M. Jean-Louis CALDERONI (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Jean LACOSTE (pouvoir à M. Mohamed AMARA), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Claude FERRATO

Secrétaire de séance :

**N° 2 Aide à l'installation et à la modernisation du commerce de centre-ville :
installation du magasin EDEN PARK (SAS CL2F) en centre-ville de Pau**

Rapporteur : M. Francis PEES

Mesdames, Messieurs

Monsieur Frédéric MOUSQUES est le gérant de la SAS CL2F qui ouvre un magasin de vêtements haut de gamme pour hommes, femmes et enfants situé au numéro 5 de la rue Henri IV dans le centre-ville de Pau.

Dans le cadre de cette ouverture, des investissements sont engagés pour aménager, rénover le local commercial et acquérir du mobilier et du matériel professionnel.

La SAS CL2F sollicite l'aide de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), compétente, afin de participer au financement de ces investissements.

Modalités d'octroi de l'aide :

Au regard de l'emplacement géographique de ce projet, l'entreprise est éligible au chantier 3.4 du Règlement d'Intervention Économique de la CAPBP (dispositif « Aides à l'installation et à la modernisation du commerce de centre-ville »).

L'assiette éligible prévisionnelle de l'opération est de 116 226,31 € HT, correspondant aux dépenses suivantes :

Dépenses	Montant (€ HT)	Recettes	Montant (€ HT)
Achat de mobilier et de matériel professionnel	78 165,96 €	CAPBP	10 000 €
Travaux d'aménagement et de rénovation	38 060,35 €	Reste à charge	106 226,31 €
Total	116 226,31 €	Total	116 226,31 €

L'aide proposée prend la forme d'une subvention de 10 000 €, correspondant au calcul du montant mentionné dans le dispositif.

Une convention annexée à la présente délibération, liant la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la SAS CL2F, définit les modalités précises de versement de l'aide ainsi que les engagements de l'entreprise en contrepartie de l'aide attribuée.

délibéré page suivante

Après avis de la conférence Développement Economique - Attractivité - Tourisme - Numérique - Affaires Européennes et internationales du 20 novembre 2024 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 21 novembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider d'attribuer une subvention de 10 000 € à la SAS CL2F dans le cadre de l'installation du magasin EDEN PARK au numéro 5 de la rue Henri IV dans le centre-ville de Pau, conformément au chantier 3.4 du Règlement d'Intervention Économique de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;**
- 2. Autoriser M. le Président à signer la convention ci-annexée ;**
- 3. Décider que la dépense correspondante sera financée par les crédits inscrits au Budget Principal 2024, chapitre 204, fonction 90, article 20421.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU